SFR - LES CONSÉQUENCES D'UNE MESURE DE SAUVEGARDE

Categories: À la une !, Actualités ADC FRANCE, Internet et box, Le GIE préventel, Télécommunication, Téléphonie fixe, Téléphonie mobile
Tags: Actualités, Conseils

> *SFR - Les conséquences d'une mesure de sauvegarde*

Le monde des médias bruisse depuis quelques jours sur la situation financière de cette importante société de télécommunications. Il est très fortement évoqué la mise en place d'une procédure de sauvegarde pour la société dans un proche avenir.

Au vu du nombre de clients et des conséquences, il parait utile de faire le point sur les conséquences de cette situation juridique.

Nous avions déjà mis en ligne un article sur le sujet

https://adcfrance.fr/telecommunication/la-vente-potentielle-de-sfr/

La situation actuelle de SFR

La société appartient au groupe ALTICE dirigé par M. DRAHI. Elle compte environ19 millions d'abonnés à la téléphonie mobile et 6 millions à la téléphonie fixe.

La chute des abonnés depuis deux ans est importante. Nous publions divers articles sur le sujet :

https://fibre.guide/actu/12259

https://www.01net.com/actualites/sfr-perd-430-000-clients-supplementaires-lhemorragie-dabonnes-continue.html

La société a une dette bancaire de 25 milliards d'€.

Pour tenter de combler ce trou abyssal, la société augmente régulièrement ses prix lassant encore un peu plus ses clients....

On ne perd pas plus de 2 millions de clients sans conséquences financières.

Les conséquences de la procédure de sauvegarde :

C'est la phase qui précède le redressement judiciaire. Elle a comme but de tenter de sauver l'entreprise en gelant les dettes sans que l'activité ne soit impactée.

Les contrats et les obligations de la société ne changent pas. Il en est de même pour les clients. Nous publions des articles sur le sujet :

https://www.freenews.fr/concurrence/sfr-sauvegarde-marche-telecoms

Les liens ci-dessous permettent de mieux comprendre la situation :

https://next.ink/185134/sfr-bientot-place-en-procedure-de-sauvegarde-la-vente-saccelere/

https://sfsd.fr/argent-12271-sfr-loperateur-place-en-procedure-de-sauvegarde-acceleree-que-vont-devenir-les-clients.html

Pour les consommateurs, le problème est ailleurs. Il est envisagé la vente à Bouygues ou FREE. Il y a très peu de chance qu'orange puisse participer à un éventuel rachat car elle serait alors en position dominante sur le marché.

Nous ne croyons pas au rachat par une société hors de France.

Il reste à examiner les conséquences directes en cas de vente.

Nos conseils en cas de vente :

En préambule, il faut déjà récupérer **MAINTENANT** votre numéro RIO. Celui-ci va vous permettre de garder votre numéro en cas de changement d'opérateur. C'est très simple à faire si le contrat chez SFR est toujours actif. L'article de l'ARCEP ci-dessous va vous expliquer comment faire :

https://www.arcep.fr/mes-demarches-et-services/consommateurs/fiches-pratiques/comment-conserver-mon-numero-fixe-ou-mobile-lors-dun-changement-doperateur.html

L'offre du ou des repreneurs convient :

Il faudra examiner attentivement l'offre tant sur le prix que sur les Go inclus. **Il faudra aussi lire le**

contrat ATTENTIVEMENT.

Si les conditions générales et l'offre vous conviennent cela devrait être simple. Par contre, nous ignorons comment s'effectuera le transfert technique de SFR au ou aux repreneurs. Chaque société a ses spécificités. Cela peut générer un trouble dans le fonctionnement du téléphone, de la fibre ou de l'ADSL

Les clients ayant des contrats sans engagement :

Nous vous conseillons de regarder attentivement les offres des trois opérateurs et choisir celle qui vous convient le mieux..

Muni de votre numéro RIO, vous pourrez souscrire un nouveau contrat sans perdre le numéro.

Les clients avec engagement

Les contrats seront automatiquement résiliés sans que SFR puisse appliquer une pénalité. C'est bien la société qui arrête son activité et qui ne permet plus à ses clients de recevoir le service lié au contrat.

Vous serez alors dans le cas des consommateurs sans engagement. Il restera alors comme solution soit d'accepter l'offre soit d"appliquer nos conseils pour les clients sans engagement.

Cas particuliers

Le fichage PREVENTEL

Les opérateurs ont créé le GIE PREVENTEL qui fiche les mauvais payeurs pour 3 ans. **Tous les opérateurs en font partie sauf FREE**. Certains opérateurs acceptent ces clients mais demandent des cautions. Nous avons pu constater que cela pouvait s'élever à 500 € (!). Peu importe le motif. A partir du moment où une facture est impayée, le GIE fiche la personne. Seule la société qui a fiché peut demander le défichage mais cela sera-t-il possible après la disparition de SFR ?

Nous ignorons comment cette épineuse question sera traitée par le ou les repreneurs s'ils appartiennent au GIE PREVENTEL....

Vous trouverez notre dossier complet sur le GIE PREVENTEL avec le lien ci-dessous :

https://adcfrance.fr/sinformer/preventel/

Le téléphone

Vous avez souscrit un contrat avec engagement incluant la mise à disposition d'un beau téléphone. Cet appareil ne vous appartient pas car il reste la propriété de SFR tant que vous n'avez pas honoré la totalité du contrat. La société peut donc vous demander sa restitution.

Les clients professionnels de SFR

La société loue ses lignes à des sociétés qui proposent ensuite de la téléphonie aux consommateurs. La plupart du temps, les consommateurs ne savent pas qu'ils utilisent les "tuyaux" de SFR.

Nous ignorons dans quelles conditions ces sociétés vont gérer les numéros concernés.

Selon le site clubic.com, La Poste Mobile a cessé d'utiliser les services de SFR. Nous n'avons pas eu de demande d'aide des consommateurs concernés. Cela semble démontrer que le changement a du se faire sans problème.

Nous verrons si c'est le cas dans un proche futur.

Seules les sociétés ORANGE, BOUYGUES, SFR et FREE disposent de "tuyaux" permettant à la téléphonie et internet de fonctionner. Vous trouverez dans les conditions générales de votre contrat le nom de l'opérateur utilisé.

La société RED de SFR

Nous ignorons actuellement ce que va devenir cette filiale directe de SFR et en particulier si elle sera vendue ou pas.

Conclusion

Dans l'immédiat, il n'y a pas lieu de craindre pour le téléphone ou internet. Mais nous pensons que des changements importants vont apparaitre rapidement.

Il faut donc préparer le futur au cas où. Il faut donc :

- Récupérer **DES MAINTENANT** le numéro RIO
- Aller sur les sites des concurrents pour vois les offres
- Reprendre son contrat SFR et le lire pour voir ce qui est prévu dans une telle situation.

Vous pouvez, si le contrat le permet (engagement fini, pas d'engagement), quitter SFR mais si vous êtes engagés, vous aurez les pénalités pour rupture du contrat...

Vous pouvez aussi attendre le ou les offres de repreneurs avant de changer.

Nous sommes persuadés que tout sera fait pour une transmission dans de bonnes conditions au vu de l'importance qu'a pris la téléphonie ou internet dans notre vie quotidienne. Est-il imaginable de penser que des millions de clients vont accepter un téléphone non connecté ? Notre époque le supportera difficilement....

Notre article a été publié dans l'actualité de msn.com qui a repris un article du site clubic.com : https://tinyurl.com/23vvkmmj

En tout état de cause, nous suivons l'actualité. Cette page sera actualisée des que nous aurons de nouvelles informations.